

SALON DES BANQUES ET PME – EDITION 2018

PRESENTATION DISPOSITIF DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME/PMI DE LA BCEAO

Bobo-Dioulasso, le 08 novembre 2018



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



PLAN

Introduction

I. Présentation du Dispositif

II. Définition de la PME/PMI

III. Parties prenantes dans le Dispositif

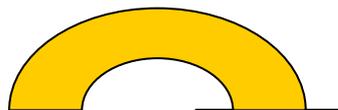
IV. Opérationnalisation du Dispositif

Conclusion

INTRODUCTION (1/3)

Problématique :

Comment assurer une croissance économique forte et durable des pays de l'UMOA qui permette de réduire la pauvreté et d'impulser une amélioration durable du niveau de vie des populations, à travers de nouvelles stratégies de mobilisation des ressources financières ?



Réflexions confiées par la Conférence des Chefs de l'UMOA à un Comité Ad Hoc présidé par son Excellence Alassane OUATTARA qui :

- a procédé à un diagnostic du financement des économies ;
- a défini des axes stratégiques décliner en plan d'actions.

INTRODUCTION (2/3)



Constats issus du diagnostic du financement des économies :

- **insuffisance de l'épargne intérieure** (12,1% de taux d'épargne dans l'Union contre 15,7% pour le Ghana et 30,9% pour le Maroc à fin 2011) ;
- **contraintes liées à l'environnement du financement** (environnement juridique et judiciaire notamment) ;
- **manque d'instruments appropriés pour le financement des secteurs prioritaires** (agriculture, habitat, PME/PMI, infrastructures économiques) ;
- **fragilités du système financier** (banques, SFD, MFR) qui limitent sa capacité à répondre efficacement à la demande de crédit et à l'orientation de l'épargne vers l'investissement productif.

Identification de cinq (05) axes stratégiques portant sur la gouvernance, la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, l'environnement du financement des économies et l'amélioration de l'offre de services financiers, **notamment pour le secteur des PME/PMI.**

INTRODUCTION (3/3)



- ➔ **Instruction donnée aux institutions spécialisées de l'UEMOA (BCEAO, BOAD, AMF/UEMOA) :** mettre en place, conformément à leurs missions des mécanismes d'amélioration de l'accès au financement par les PME/PMI.
- ➔ **Au niveau de la BCEAO :** proposer un Dispositif de soutien au financement des PME/PMI
- ➔ **Démarche :** revue d'expériences d'autres Banques Centrales – diagnostic et concertations avec les acteurs



Le dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans les Etats membres de l'UEMOA est adopté par le Conseil des Ministres de l'UMOA par Décision n° 029 du 29 septembre 2015.

I. PRESENTATION DU DISPOSITIF



→ **Objectif du Dispositif** : créer une masse critique de petites et moyennes entreprises performantes, en vue d'augmenter la contribution de cette catégorie d'entreprises à la création de richesses et à la lutte contre le chômage.

→ **Particularité du Dispositif** :

- 1- pas de financement direct ou de mise en place de fonds de garantie aux profit PME/PMI par la Banque Centrale ;
- 2- rendre efficace le mécanisme d'octroi du crédit bancaire en levant les obstacles majeures de la problématique de financement des PME dans l'Union.

II. DÉFINITION DE LA PME/PMI



Critères d'éligibilité

Pour être éligible, au dispositif de soutien au financement il faut :

- ➔ être inscrit au RCCM ;
- ➔ tenir une comptabilité selon les dispositions du SYSCOHADA ;
- ➔ libérer son capital social à hauteur du minimum requis ;
- ➔ respecter les critères financiers relatifs à la rentabilité et à la capacité de remboursement des crédits bancaires sollicités.

Possibilité de classification des PME en micro (moins de 30.000.000 FCFA de CA annuel), petites (entre 30.000.000 FCFA et 150.000.000 FCFA de CA) et moyennes (entre 150.000.000 et 1.000.000.000 FCFA de CA), pour les besoins de suivi statistique.

III. LES PARTIES PRENANTES AU DISPOSITIF ET LEUR RÔLE (1/4)

Parties prenantes

Contraintes au financement relevant tant de l'environnement que de la demande et de l'offre, nécessiter d'implications des acteurs suivants :

- ➔ Structures d'appui et d'encadrement des PME ;
- ➔ Etablissements de crédit ;
- ➔ Banque Centrale ;
- ➔ Etats
- ➔ Marché financier régional.

III. LES PARTIES PRENANTES AU DISPOSITIF ET LEUR RÔLE (2/4)

Les structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI : Rôle central dans la mise en œuvre du Dispositif

- ➔ En amont du financement : Accompagnement des PME/PMI dans l'amélioration de la conduite de leurs activités (gestion opérationnelle, gouvernance, amélioration de leurs performances) ;
- ➔ Encadrement pour la constitution de leurs dossiers de demande de financement ;
- ➔ Après le financement : suivi pour assurer le remboursement des échéances, l'amélioration de la rentabilité.

III. LES PARTIES PRENANTES AU DISPOSITIF ET LEUR RÔLE (3/4)

Les établissements de crédit :

Financement des PME/PMI sélectionnées sur la base des critères d'éligibilité ci-dessus mais aussi de la capacité de remboursement.

La Banque Centrale :

- refinancement des créances portées par les établissements de crédit sur les PME/PMI éligibles ;
- réduction des charges en fonds propres sur les crédits accordés aux PME/PMI.

III. LES PARTIES PRENANTES AU DISPOSITIF ET LEUR RÔLE (4/4)

Les Etats :

Mise en œuvre de politiques visant :

- l'accès des PME/PMI à la commande publique ;
- le développement de la sous-traitance ;
- le paiement à temps des prestations des PME/PMI ;
- le renforcement et la rationalisation des structures d'appui et d'encadrement ainsi que l'homologation des tarifs de prestations de ces dernières.

Le marché financier régional :

Mise en œuvre des actions nécessaires à l'admission des PME/PMI à la côte de la BRVM.

IV. OPÉRATIONNALISATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME/PMI (1/4)

Au niveau régional :

- ➔ Adoption de textes autorisant l'admissibilité au refinancement de la BCEAO des créances détenues par les établissements de crédit sur les entreprises éligibles audit dispositif.
- ➔ Vulgarisation du dispositif : Présentation du dispositif lors de grandes rencontres (CNC, rencontre avec les banques, etc.)
- ➔ Actions de formation à l'endroit des agents des établissements de crédit ;
- ➔ Recherche de partenaires techniques et financiers (Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD))

IV. OPÉRATIONNALISATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME/PMI (2/4)

Au niveau du régional (suite)

- ➔ Création en décembre 2017, du troisième compartiment réservé aux PME sur la côte de la BRVM ;
- ➔ Décision le 21 septembre 2018 par le CM de la modification du capital social minimum des sociétés admises à la côte qui passe à 10 millions en lieu et place de 100 millions de FCFA

Au niveau national :

- ➔ Mise en place du CISAE-BF le 12 juillet 2017 et institutionnalisation par arrêté conjoint n°2018-00117 du MCIA et du MINEFID du 28 mars 2018. Le CISAE est composé des représentants des Structures suivantes : le MCIA-B, le patronat, le MINEFID, l'APBEF, la CGPME et la BCEAO

IV. OPÉRATIONNALISATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME/PMI (3/4)

Au niveau national (suite):

➔ Missions du CISAE-BF :

1. mettre en œuvre les dispositions nécessaires à la sélection des SAE ;
2. évaluer les prestations des SAE, en tenir compte dans la mise à jour annuelle de la liste de ces structures ;
3. vulgariser le dispositif sur le territoire national.

➔ sélection de 18 SAE à la suite de deux appels à candidature publiés respectivement en septembre 2017 et janvier 2018 ;

➔ Publication sous la forme de communiqué de presse de la liste des SAE retenues sur le site WEB du patronat le 29 mars 2018 et dans les parutions n°6566 du journal « le pays » et n°14 du quotidien « chevalier de l'ordre du mérite », du lundi 09 avril 2018 ;

IV. OPÉRATIONNALISATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME/PMI (4/4)

Au niveau national (suite et fin) :

- ➔ Lancement officiel du Dispositif le 10 septembre 2018, par le Ministre du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat, Monsieur Harouna KABORE, avec la participation des acteurs intervenant dans le financement des PME/PMI ;
- ➔ Travaux entamés par le CISAE en vue de parvenir à des propositions de tarifs moins contraignants pour les PME.

CONCLUSION (1/2)

Démarrage des activités avec le lancement du Dispositif au Burkina et dans l'ensemble des Etats de l'Union cependant, nécessité de :

➔ Mener des concertations avec les acteurs pour l'adoption de la démarche à suivre et impulser une synergie des interventions des acteurs, pour assurer l'efficacité dans l'opérationnalisation du Dispositif. Tenue d'une première rencontre le 05 octobre 2018, au cours de laquelle de fortes recommandations ont été formulées dont :

la tenue d'une rencontre entre les structures d'appui et d'encadrement et les établissements de crédit, en vue d'arrêter des canevas pour les demandes de crédit, les rapports de suivi du remboursement du crédit etc.

➔ Finaliser les travaux pour l'homologation des tarifs ;

➔ Vulgariser au maximum le dispositif ;

➔ Démarrer effectivement les activités en début 2019.

CONCLUSION (2/2)

l'engagement attendu :

- des SAE pour une meilleure professionnalisation de leur métier et une flexibilité des conditions de rémunération de leurs prestations ;
- les banques et établissements financiers pour la baisse des taux d'intérêt, des délais de traitement des demandes, la moindre sollicitation des garanties bancaires ;
- les PME, une certaine discipline dans l'exercice de leurs activités.

Le dispositif de soutien au financement des PME/PMI (fin)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

